

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 6 (1933)

Heft: 7

Vereinsnachrichten: Union Suisse pour l'Amélioration du Logement : rapport des Sections pour 1932 : Section de St-Gall

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dynamique des prix du terrain à Bâle depuis 1869 », en priant notre Société d'étudier la question d'une aide financière pour l'édition de cet ouvrage. Notre Comité a examiné cet ouvrage et arriva à la conclusion qu'il ne pouvait participer à cette édition, parce que la présentation à tendance polémique des problèmes étudiés ne pouvait pas être entièrement approuvée. Le Comité avait décidé de faire imprimer la conférence de M. l'administrateur central E. Zulauf, tenue aux Comités sur les bases financières et la comptabilité des Sociétés coopératives et de la distribuer à tous les membres du Comité des sociétés coopératives.

Comité.

Le Comité a eu 4 séances. Il a fait examiner par une sous-commission la question de l'économie des constructions en bois. Cette commission avait pour tâche d'examiner si dans l'intérêt des diminutions de loyers la construction de maisons en bois était économique et désirable. Le résultat des recherches et discussions de cette commission fut transmis au Comité avec l'avis qu'actuellement la construction en bois ne peut être recommandée au point de vue économique à Bâle.

Fiduciaire.

Le réviseur de la Société Coopérative de Consommation a fonctionné comme contrôle fiduciaire de la Société. Le Comité verrait avec satisfaction toutes les Coopératives d'habitation donner leurs comptes au contrôle de notre Société, afin que ce contrôle et les rapports se fassent sur des bases uniformes.

Comité central.

La part de fr. 44,000.— du fonds de roulement fédéral déjà mise à la disposition de notre Section a été mise à la disposition de la Coopérative Eglisee pour la seconde étape de construction.

Finances.

Les comptes de 1932 sont clôturés par un excédent de 650 fr. 55.

Conférences.

A l'assemblée générale du 29 avril 1932, le président de notre Société présenta une conférence sur une question de droit pour les Coopératives. Le conférencier parla du droit des Coopératives dans le nouveau projet du Code des Obligations et examina dans le détail jusqu'à quel point le législateur a réussi à ancrer dans ce nouveau droit les principes de la coopération, en facilitant ainsi le développement des vraies sociétés coopératives, ce qui n'était pas dans le cas dans les dispositions actuelles.

Cours pour membres de Comité.

Les 7, 8 et 9 mars furent consacrés à un cours pour membres de comité, avec les sujets suivants: 1. Théorie des Coopératives. — 2. Questions techniques. — 3. Administration des Sociétés coopératives.

ratives d'habitation. Ce cours fut suivi avec zèle et nous projetons de reprendre périodiquement ce genre d'enseignement.

Discussions.

Le 30 janvier 1933, nous avions invité les Comités des Coopératives à une discussion sur la question: Formation du prix des loyers et frais d'entretien dans les Coopératives d'habitation, par deux conférenciers: MM. F. Kugler et E. Arnold. Une nombreuse participation anima cette soirée, et après une longue discussion sur la question des frais d'entretien, l'assemblée décida à une grande majorité de recommander aux coopératives de ne pas charger les coopérateurs qui sont depuis plus de cinq ans dans un logement de leur société des frais d'entretien courants.

Normalisation des statuts et baux.

Les normes établies par le Comité ont été mises à la disposition des sociétés au commencement de 1932 et trouveront leur application pour des révisions de statuts ou lors de la fondation de nouvelles sociétés.

Construction et administration des habitations coopératives. Normalisation et propagande.

La Coopérative Eglisee a construit en 1932 une seconde étape de 28 maisons familiales. Sur l'initiative de notre Société se créa en décembre 1932 la Coopérative « Am Hackberg », qui construisit 12 logements de 2, 3 et 4 chambres, dans une maison collective, ainsi que 18 maisons familiales de 3 et 4 chambres. Ces constructions furent entreprises en mars 1933.

Notre Comité a présenté au Conseil d'Etat du canton de Bâle-Ville la demande de mettre à disposition des Coopératives une partie des terrains « Sandgrube » pour la construction de maisons coopératives. Une commission de trois membres du Comité fut chargée de s'occuper de cette affaire.

Le Comité a examiné la question de la normalisation de parties de constructions et chargea quatre architectes de l'étude de cette question. La proposition pour les portes normales est terminée et il est prévu la normalisation d'autres éléments de construction.

La question de l'impression d'une brochure sur logements salubres par les Coopératives d'Habitation est examinée, car le Comité estime qu'il est un devoir de notre organisation d'éclairer le public sur le logement salubre et coopératif.

L'échange annuel de comptes-rendus, de bilans, etc. entre les sociétés par notre secrétariat a fait ses preuves.

Section de St-Gall.

Comparé à la faible activité des années d'après-guerre, le rapport peut consigner maintenant un renouveau sensible. Dans l'année 1932, on peut consigner un total de 136 nouveaux logis de 32 maisons familiales. 40 logements ont disparu par

suite de démolitions ou transformations. Il reste donc un chiffre net de 96 nouveaux logements pour la ville de Saint-Gall en 1932. Par suite de la crise, les vacances de logements ont augmenté et ont passé de 241 à fin 1931 à 371 à fin 1932, ce qui représente un pourcentage de 2,16 pour la ville. La moyenne des logements vacants a passé de 198 à 296. La réduction des loyers a poursuivi

son chemin, ainsi que la tendance des locataires à quitter des logements trop grands ou trop coûteux pour des logements plus modestes.

L'activité de la Section s'est limitée durant cette année à l'organisation d'une conférence du professeur von Gonzenbach sur « La nouvelle habitation ». Nous avons signalé en son temps le grand succès de cette conférence.

Communiqués.

Location.

Société Coopérative d'habitation, Genève.

Chemin des Sports, Genève.

Nos 26 et 28, 2 maisonnettes de 6 pièces, avec jardin. Loyer annuel fr. 1.460.—
S'adresser au bureau, Cité Vieusseux, Genève.

Société Coopérative d'Habitation, Lausanne.

MONTOLIVET.

De suite ou pour le 24 septembre :

1. Bel appartement de 4 pièces, chauffage d'étage, bain, balcon, cumulus, au 3^{me} étage, fr. 1440.— l'an. Conditions spéciales en cas de long bail.
2. Appartements de 3 chambres, chauffage central d'appartement ou général, cumulus. bain, balcon. Loyer selon situation : fr. 1200 à fr. 1320, (chauffage fr. 150.—). Pour visiter, s'adresser chez M^{me} Volet, Montolivet B.

COUR.

Plusieurs appartements de 3 chambres, bain, balcon. Chauffage central général. Loyers de fr. 1020.— à 1170.—, chauffage compris. Très avantageux. S'adresser à M. Pavid, av. Cour, 64.

OUCHY I.

(Avenue de la Harpe, 1^{re} période). Appartements de 3 chambres, bain, balcon au jardin. Frs. 1.020.— ou 1.050.—. S'adresser à Mr. Destraz, avenue de la Harpe, 31.

GROUPE DE FONTENAY

La construction de ce groupe commencera cet automne, et un certain nombre de logements seront terminés déjà pour le 24 juin 1934.

Pour notre gouverne, nous désirons connaître **au plus vite** combien de sociétaires désirent obtenir un de ces logements. **Donc prière de s'inscrire, au plus tôt au bureau de location de la Société, Pl. St-Laurent 20,** (entre 10 h. et 12 h. 1/4 et 16 et 17 h.) (Téléphone No. 31.475) où des renseignements plus détaillés et des plans d'appartements peuvent être obtenus ou consultés.

Ces appartements seront de 2 ou 3 pièces, avec chauffage général, et, éventuellement, eau chaude et conciergerie. Les loyers, non compris le chauffage et l'eau chaude, seront d'environ Frs. 1.000.— à Frs. 1.100.— pour 2 chambres et de Frs. 1.260.— à Frs. 1.350 pour 3 chambres selon la situation et l'étage.

L'attribution de logements ayant lieu dans le rang d'arrivée des inscriptions, les premiers inscrits seront donc les premiers servis !

AVIS IMPORTANT.

Tous renseignements concernant les locations peuvent être obtenus soit chez les surveillants des groupes sus-indiqués, soit au **bureau de location de la Société, actuellement transféré Place St-Laurent 20, et ouvert de 10 h. à midi 1/4 et de 16 à 17 h. Tél. No. 31.475.**

Chers sociétaires,

N'oubliez pas que le premier devoir de tout bon coopérateur est de donner la préférence à sa Société et qu'il a du reste le plus grand intérêt puisque la prospérité financière de celle-ci dépend surtout de la fidélité des membres. C'est, au surplus, à votre avantage direct, puisque, malgré les circonstances du moment, c'est encore la Coopérative d'habitation qui offre les conditions les plus avantageuses. Sans compter que vous lui devez quelque reconnaissance pour l'influence modératrice qu'elle a eue, et qu'elle pourra encore avoir à l'avenir, sur le marché du logement.

Avant de choisir un appartement, ne manquez donc pas de venir vous renseigner au « Bureau de location » de la Société (actuellement Pl. St. Laurent 20, Téléphone 31.475) où vous recevrez toujours le meilleur accueil et toutes les indications désirables.

Société Coopérative de Lausanne : **Le Comité.**